



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Projet d'Avis sur les possibilités de pêche 2023

Dans le cadre de la fixation des possibilités de pêches annuelles, le CC SUD encourage la Commission à considérer pleinement le contexte actuel de tension sur ses façades maritimes et les différentes crises auxquelles les parties-prenantes sont confrontées (COVID-19, Brexit, Carburant), notamment par le biais des plans de gestion.

La fixation annuelle des TAC ne doit pas rester qu'un exercice artificiel et doit s'inscrire dans une politique sectorielle cohérente, l'ensemble des objectifs sociétaux européens doivent être pris en considération, notamment :

- La sécurité et la souveraineté alimentaire
- La réponse au changement climatique
- La préservation des habitats et écosystèmes
- Le dynamisme des régions littorales
- L'amélioration des connaissances
- La transition énergétique

L'atteinte de l'ensemble de ces critères ne pourra se faire sans un secteur et des pratiques de pêche résilientes et durables : environnementalement et socio-économiquement. Les bénéfices de chaque mesure doivent être considérés face à l'ensemble des impacts sur les autres objectifs, le cas présent lors de la fixation d'un TAC à la hausse ou à la baisse.

Par cet avis, le CC Sud entend ainsi apporter des éléments de réflexions pour chacun des stocks de sa zone de compétence afin d'éclairer la décision des gestionnaires. Les propositions d'ordre général sont à retrouver dans l'avis 159 du CC SUD relatif à la Politique Commune des Pêches.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@cccr-s.eu
www.ccr-s.eu

➤ **Merlu Villabde** (*Merluccius merluccius* – HKE/8ABDE)

Les membres du CCSUD proposent de suivre la recommandation du CIEM, soit une hausse du TAC pour 2023, cohérente avec le ressenti des pêcheurs sur ce stock.

➤ **Merlu Villc IXa** (*Merluccius merluccius* - HKE/8C3411)

➤ **Sole Villab** (*Solea Solea* – SOL/8AB)

Les membres du CC SUD proposent de suivre l'avis du CIEM pour 2023.

La préconisation de hausse des possibilités de pêche de 20% n'est toutefois pas le reflet d'une amélioration de l'état du stock mais liée principalement à une révision par le CIEM des niveaux de recrutement récents. En effet, la tendance au déclin du recrutement se poursuit ; il atteint en 2021 sa valeur la plus faible depuis le début de la série historique (1984). La situation du stock en 2022 reste préoccupante et sa reconstitution ne peut être envisagée qu'à moyen ou long terme. Elle nécessitera par ailleurs l'identification des causes du déclin du recrutement qui s'est désormais installé sur une longue période, pénalisant fortement la pêcherie.

La perception biaisée de l'état du stock qui en découle impacte les décisions sur le type et l'intensité des mesures de gestion à mettre en œuvre. De façon à améliorer la compréhension des tendances, à fiabiliser l'évaluation scientifique du stock (intégration de nouvelles séries d'indices d'abondance en juvéniles ou de rendements de pêche, précision des modélisations au regard de variables hydroclimatiques et de récents travaux scientifiques sur les points de référence, etc.) mais également à apporter la visibilité suffisante pour planifier la gestion de la pêcherie sur les moyen et long termes, le CC SUD souligne la nécessité d'initier le plus rapidement possible une procédure de benchmark par le CIEM, la dernière ayant eu lieu il y a près de 10 ans.

➤ **Sole Villc IXa** (*Solea spp* – SOO/8CDE34)

➤ **Cardines Villabde** (*Lepidorhombus* - LEZ/8ABDE)

Les membres du CCSUD proposent de suivre l'avis du CIEM sous réserve du maintien de la flexibilité interzonale entre les zones 8 et 7 de 35% pour l'Espagne et la France et de 10% pour la Belgique.

➤ **Cardines Villc et IXa** (*Lepidorhombus* – LEZ/8C3411)

➤ **Baudroies Villabde** (*Lophiidae* - ANF/8ABDE)

Les membres du CCSUD proposent de suivre les avis du CIEM sous réserve du maintien de la flexibilité interzonale entre les zones 8 et 7 de 10%.

➤ **Baudroies Villc** (*Lophiidae* – ANF/8C3411)

Commenté [CCS1]: En orange, les stocks pour lesquels l'avis du CIEM date de 2021





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@cccr-s.eu
www.ccr-s.eu

➤ **Lieu Jaune VIII** (*Pollachius pollachius* - POL/8ABDE)

Le secteur propose un roll-over du TAC 2022 pour 2023, soit de reconduire la décision prise en 2022, en l'absence de nouvel avis (l'avis 2021 ne faisait état d'aucun signe de dégradation de l'état du stock par rapport à l'avis précédent), de la stabilité du TAC depuis 2011 et compte tenu des contraintes que le TAC actuel représente déjà pour les pêcheries concernées.

Le secteur réaffirme son opposition à l'application de la réduction de précaution de 20% tous les 3 ans pour les stocks DLS (catégorie 5 tout particulièrement) conduisant, de façon flagrante dans le cas présent, à une érosion inéluctable des possibilités de pêche et ne s'inscrivant pas en cohérence avec l'état du stock. L'établissement de mesures de gestion, sous couvert de ce principe, ne devrait pas s'affranchir de la réalisation d'une étude d'impact socio-économique. Le secteur contribue par ailleurs à l'amélioration des connaissances et de l'évaluation du stock dans le cadre du projet ACOST, porté par l'association AGLIA.

Le secteur souhaite également le maintien de la flexibilité interzonale entre les zones 8 et 7 de 2%.

Le secteur préconise par ailleurs de renforcer l'encadrement de la pêche récréative de cette espèce.

Les membres représentant les ONG environnementales du CC Sud soutiennent quant à eux le suivi de l'avis du CIEM.

➤ **Merlan VIII** (*Merlangius merlangus* - WHG/08)

Les membres du secteur proposent soit un roll-over du TAC 2022 pour 2023, soit de suivre l'avis du CIEM de 2021. Les ONG environnementales du CC Sud soutiennent quant à eux le suivi de l'avis du CIEM.

➤ **Plie VIII&IXa** (*Pleuronectes platessa* - PLE/8/3411)

Les membres du secteur proposent un roll-over du TAC 2022 pour 2023, soit de suivre l'avis du CIEM de 2021. Les ONG environnementales du CC Sud soutiennent quant à eux le suivi de l'avis du CIEM.

➤ **Langoustine VIIIab** (*Nephrops* - NEP/8ABDE)

➤ **Langoustine VIIIc** (*Nephrops* - NEP/08C)

➤ **Raies VIII** (*Rajiformes* - SRX/89-C)

